

Proposition du Conseil administratif du 27 août 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 445 000 francs destiné à l'édition des deux derniers plans guides de la collection des promenades du plan directeur des chemins pour piétons, à la conception et l'impression d'un recueil final ainsi qu'à la réédition des dépliants des promenades existantes.

A. Préambule

Depuis 1996, la Ville de Genève édite chaque année au mois de juin un nouveau plan guide, destiné à promouvoir le réseau des promenades, tel qu'il est prévu dans le volet «Promouvoir la promenade» du plan directeur des chemins pour piétons (dit «plan piétons»), approuvé le 26 novembre 2001 par le Conseil municipal.

L'ensemble des huit dépliants, édités à ce jour en version française et anglaise, connaît un grand succès: plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires sont distribués gracieusement chaque année auprès des citoyens, touristes, visiteurs et congressistes de Genève. Cette action participe à la valorisation de l'image de la cité et constitue l'accompagnement médiatique du concept du plan piétons, auquel trois distinctions à l'échelle nationale ont été récemment décernées: en 2001, le Prix de l'innovation, de Mobilité suisse, et le Prix de la sécurité, du Bureau suisse de prévention des accidents, ainsi qu'en 2002 le Prix projets régionaux, du Réseau santé et activité physique suisse et de la Concordia.

Parallèlement, la Ville de Genève reçoit de nombreux messages d'encouragement provenant de particuliers et d'institutions diverses, soit de vive voix (sur le stand de marché, par exemple), soit par courrier ou encore par l'intermédiaire du site internet très visité, ce qui témoigne de l'intérêt de la démarche, unique en Europe, semble-t-il.

A ce propos, plusieurs villes, telles que Zurich, Barcelone, Paris et même New York, ont déjà approché le Service d'urbanisme pour obtenir des informations sur la réalisation des promenades et la production des documents y relatifs.

La présente demande de crédit a pour but d'assurer la continuité de la collection des plans guides en la complétant par deux éditions (2004/2005) et un recueil final (2007/2008) ainsi qu'en rééditant les documents épuisés.

B. La mise en œuvre du réseau des promenades

Dès l'origine, le plan directeur des chemins pour piétons a identifié dix tracés thématiques pour constituer – en connexion avec les randonnées pédestres du canton – un réseau de promenades urbaines totalisant 50 kilomètres.

La promotion de chaque promenade du réseau repose sur une série de démarches, pilotées et contrôlées par le Service d'urbanisme, qui peuvent être décrites comme suit:

- l'identification du tracé du parcours, dont certains tronçons nécessitent soit des améliorations (par exemple réalisation d'un passage de sécurité à la route de Ferney, d'un éclairage public sur le plateau de Frontenex), soit la pose d'un mobilier urbain complémentaire (par exemple, les huit bancs et plaquettes de la promenade de la santé), ou encore la création de passages (par exemple dans le secteur du Bout-du-Monde: constitution de servitudes gratuites ou par négociation). Les mesures concrètes sur le terrain sont étudiées et prises en charge par les services opérationnels municipaux dans le cadre des budgets de fonctionnement disponibles pour les petits travaux et de crédits d'investissement ad hoc pour les opérations d'envergure;
- la constitution d'une plate-forme de réflexion composée de divers services municipaux, cantonaux ainsi que d'autres partenaires institutionnels ou indépendants, qui participent ensemble au développement de la thématique choisie. Des séances régulières sont organisées par le Service d'urbanisme;
- le choix d'un/e rédacteur/trice et d'un/e traducteur/trice qui, à partir d'un cahier des charges précis, écrivent et traduisent tous les textes du plan guide. C'est ainsi que M^{me} Anita Frei, M^{me} Gaëlle Haeny (SPE), M. Luc Weibel, M. Rafael Matos, M. Richard Quincerot, MM. Robert Perroulaz et Frédéric Christian (VWF) ont prêté leur plume;
- la préparation des supports techniques (plans, relevés, etc.) et photographiques du dépliant, qui est effectuée par le Service d'urbanisme;
- l'illustration et le concept graphique qui sont confiés à un illustrateur (Gilles Calza) et un graphiste (Ceux d'en face), chargé de suivre l'impression en 100 000 (français) et 50 000 (anglais) exemplaires;
- l'événement promotionnel, qui donne lieu chaque année à la mi-juin à une conférence de presse accompagnée d'activités (rallye, conte, marche, etc.) ou de supports promotionnels complémentaires (par exemple, jeu de l'oie, leporello, coffret);
- la diffusion des dépliants, qui se fait à partir du stand de marché présent quelques semaines en été dans les rues de Genève, en association avec certains événements (Journées du développement durable, Journée sans ma voiture, Journée du tourisme, Salon du livre, etc.) et avec l'appui de l'Arcade d'information municipale, de l'Office du tourisme, du CAHJ (Groupe de coordination pour l'accueil et l'hébergement des jeunes à Genève), des musées, des bibliothèques municipales, de diverses organisations internationales (HCR, Nations Unies), des hôtels genevois, de certains cabinets de physiothérapeutes, médecins, etc.;

- le stockage, transport et inventaire qui sont effectués par le Service d'urbanisme.

C. L'état actuel de la collection des plans guides

Le réseau comprend aujourd'hui huit promenades, qui font chacune l'objet d'un plan guide que la population peut année après année se procurer gratuitement.

La collection des dépliants se compose de:

- «De domaine en domaine» - 1996
Rive droite: du bois de la Bâtie aux Conservatoire et Jardin botaniques
Thématique: l'évolution des domaines des anciennes familles patriciennes
- «De site en musée» - 1997
Centre-ville rive gauche: Genève au cœur de son patrimoine
Thématique: les musées et les sites historiques
- «De quai en quai» - 1998
Rive droite: du quai du Mont-Blanc à l'aéroport
Thématique: l'évolution des transports
- «De ville en ville» - 1999
Rive gauche: du lac (Jet d'eau) à l'Arve (à Carouge)
Thématique: la présence de l'eau sous toutes ses formes
- «D'amont en aval» - 2000
Rive droite: le long du Rhône
Thématique: l'alliance de l'eau avec la technique
- «D'ici et d'ailleurs» - 2001
Rive gauche: le long de l'Arve
Thématique: entre travail et loisirs
- «De corps en cœur» - 2002
Rive droite et rive gauche: autour de la rade
Thématique: entre urbanisme et santé (selon le concept «Sli Na Slainte»: premier parcours de la santé en Suisse)
- «D'histoire en modernité» - 2003
Rive droite: du pont des Délices à la place des Nations
Thématique: du local à l'international

D. L'objet de la demande de crédit

La présente demande de crédit vise à

- éditer en français et en anglais deux plans guides et un recueil final selon le calendrier suivant:

- Juin 2004: 9^e promenade dont le titre est à définir (travail en cours). Son tracé se situe sur la rive gauche entre Genève-Plage et le Bout-du-Monde. Sa thématique traite de la présence de la verdure et de la qualité des paysages en milieu urbain;
- Juin 2005: 10^e promenade. Le titre, le tracé définitif et la thématique restent à définir;
- 2007/08: recueil final, dont la préface sera rédigée par un historien de renom, reprendra et développera l'ensemble des promenades et des espaces dévolus aux piétons dans les quartiers, en collaboration avec tous les partenaires qui ont activement collaboré à la réalisation de la collection et aux aménagements urbains. L'ouvrage sera vendu en librairie;
- et assurer, en fonction de l'épuisement des stocks, la réédition des dépliants existants en version française et anglaise.

E. Le détail des coûts

Jusqu'à ce jour, les plans guides ainsi que les supports d'information complémentaires ont été principalement financés par deux crédits votés en 1996 et 1999 par le Conseil municipal. Ces crédits, qui concernaient également d'autres mesures du plan piétons, sont épuisés pour les actions de communication et seront prochainement bouclés. Le montant des distinctions obtenues entre 2001 et 2002 ainsi que la ligne budgétaire du Service d'urbanisme destinée à l'information au public y ont également contribué.

Le montant total demandé pour assurer la continuité de la collection est de 445 000 francs, soit dans le détail:

a) financement de deux dépliants 2004/2005	150 000
b) financement de la conception et de l'impression du recueil final (2007/2008 – estimation 10 000 exemplaires)	120 000
c) réédition des dépliants guides épuisés (8 promenades)	130 000
d) frais de réception, de promotion et support d'événements	25 000
e) frais de transport, de distribution (stand)	20 000
Total	<u>445 000</u>

F. Délais

Les versements seront répartis entre 2004 et 2008 en fonction des stocks à disposition pour les éditions déjà réalisées, des dates de parution fixées pour les deux nouveaux plans guides et le recueil final.

G. **Référence au plan financier**

Ce projet figure dans le 20^e programme financier quadriennal 2002-2005.

H. **Budget prévisionnel**

La poursuite de l'action «Promouvoir la promenade» n'entraînera pas de charges d'exploitation supplémentaires. Quant à la charge financière annuelle sur le crédit de 445 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, elle se montera à 95 400 francs.

I. **Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Le service gestionnaire et bénéficiaire est le Service d'urbanisme.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu le plan directeur des chemins pour piétons approuvé le 26 novembre 2001 par le Conseil municipal;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 445 000 francs destiné à financer la suite des plans guides du réseau des promenades du plan directeur des chemins pour piétons, la conception et l'impression d'un recueil final ainsi que la réédition des dépliants des promenades existantes.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 445 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès l'année suivant le premier versement, soit en principe de 2005 à 2009.